

(1)

(N° 161.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1876.

Crédit provisoire à valoir sur le Budget des dépenses du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1876 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. T'SERSTEVENS.

MESSIEURS,

La section centrale a l'honneur de vous proposer d'allouer au Département des Travaux publics un crédit provisoire de sept millions.

Ce crédit, à valoir sur les dépenses de 1876, représente environ le douzième du chiffre total du Budget.

Il assurera les services jusqu'à l'époque où le Budget du Département des Travaux publics aura pu être voté, soit jusqu'à la fin du mois de mai.

Le Rapporteur,
LÉON T'SERSTEVENS.

Le Président,
P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 160.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, DESCAMPS, WOUTERS, T'SERSTEVENS, DE LIEDEKERKE, WASSEIGE et DE ZEREZO DE TEJADA.
